

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 septembre 2023 à 20h00

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 11.09.2023

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Membres présents : HUCKERT Claudine, STERN Laurent, STERN Marie-Madeleine, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Eric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, CHRIST Fabienne, HERRMANN Charles, WEISS Thierry, STEINMETZ Fanny, LUTZ Estelle, SPOHN Bruno, WEBER Denis

Membres absents excusés : RUFFENACH Emmanuel (procuration à STERN Laurent)

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

1. Adoption du P.V. du 24 juillet 2023

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Inauguration des croix rénovées

L'inauguration des croix rénovées aura lieu ce samedi 23 septembre 2023 à 17h à Woellenheim, à l'initiative de la commune, du Conseil de Fabrique et de la Fondation du Patrimoine.

Le bilan financier présente des dépenses à hauteur de 18 310,27 € HT pour la restauration de la croix du cimetière de Willgottheim (2 910 €), de la croix du cimetière de Woellenheim (7 575,32 €) et de la croix démontée de Woellenheim installée route de Hochfelden (7 824,95 €).

Côté recettes, la communauté de communes a versé une subvention de 5 341 € et les dons, ainsi que l'abondement de la Fondation du Patrimoine, s'élèvent à 10 580,40 € (dont 5 000 € du Conseil de Fabrique). Il reste donc à ce jour 2 388,87 € à la charge de la commune. Il est toutefois encore possible de faire des dons pour la restauration de ces croix.

Déroulement de l'inauguration :

- 17h : rendez-vous à la mairie de Woellenheim
- Bénédiction par Monseigneur Speich des croix installées route de Hochfelden et au cimetière de Woellenheim suivie de l'inauguration officielle
- Vin d'honneur
- A partir de 18h30 : moment convivial à la ferme Christ

Organisation et répartition des tâches :

- Samedi à 9h : Installation de guirlandes dans les buissons pour éclairer le chemin d'accès au hangar de la ferme Christ (Laurent, Jean-Luc, Denis)
- Samedi à 14h : Décoration du hangar et préparation du vin d'honneur

3. Avenant à la convention pour la dématérialisation des marchés publics

Actuellement, la Commune envoie déjà les délibérations, arrêtés et documents budgétaires au contrôle budgétaire de façon dématérialisée. Il est proposé d'étendre le périmètre de ces actes aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette extension,
- AUTORISE la maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

4. Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 18 septembre 2023,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En début de procédure, la commission consultative communale ou intercommunale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation du ou des lots de chasse communaux et intercommunaux, le mode de location. Puis elle devra émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, etc..

En début de procédure, il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc....

S'agissant du mode de location, le choix du conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

S'agissant des clauses particulières, le conseil municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A) La constitution et le périmètre des lots de chasse

- 1) décide de fixer à 817 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location,
- 2) décide de procéder à la location en 2 lots comprenant :
 - a) le lot n° 1 (532C01) : 350 hectares, ban de WILLGOTTHEIM, en limite des bans de NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM, WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, HOHENGOEFT, RANGEN et ZEINHEIM
 - b) le lot n° 2 (532C02) : 467 hectares, bans de WILLGOTTHEIM et WOELLENHEIM, en limite des bans de LANDERSHEIM, ROHR, DURNINGEN et SCHNERSHEIM

B) Le mode de location des lots

- Décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

Les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité et que celui-ci trouve à s'appliquer :

	Lot n°1	Lot n°2
<input checked="" type="checkbox"/> par convention de gré à gré	M. LOUX Philippe	Société civile de Chasse du Hohberg

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

5. Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement

Reporté à la prochaine séance

6. Point sur les travaux en cours

Chantier salle multifonctions : Le chantier démarrera début novembre.

Le pumptrack sera dans le périmètre du chantier mais le dirt devrait rester accessible.

Travaux de rénovation et entretien des bâtiments prévus au budget 2023 : Les travaux suivants sont terminés : chapelle St Wendelin (peinture façade + statue), cheminée et toit de la chaufferie de l'église de Willgottheim + paratonnerre + fermeture d'un trou en hauteur, toit de la sacristie de Woellenheim en raison d'infiltrations, presbytère de Willgottheim (remise en peinture mur et rénovation sol de la salle associative à nouveau fonctionnelle)

Travaux non prévus / dépenses supplémentaires :

- Installation de volets roulants sur Velux dans les logements communaux
- Travaux de mise en conformité électrique au club house du foot (BAES remplacés, autres travaux en cours)

Travaux à venir :

- Installation d'un visiophone à l'école (devis reçu pour 1900 € TTC) du côté de l'entrée bibliothèque avec un système d'alerte sur téléphone quand quelqu'un sonne et d'ouverture à distance
- Remplacement de toutes les lampes néons de l'école (datant de la construction du bâtiment et arrivant en fin de vie) par des LED : meilleur éclairage et économie de consommation. La commune a bénéficié d'une subvention au titre du Fonds vert de l'Etat pour l'acquisition des lampes. Le remplacement sera fait par nos soins (chantier collectif le 7 octobre avec des conseillers et 2 électriciens bénévoles).

- Abaissement supplémentaire sur l'éclairage public des rues de la commune (déjà réalisé sur la rue principale avec un allumage à 80% à 23h puis une diminution jusqu'à 10% dans la nuit). L'abaissement dans le reste du village nécessite une programmation lampadaire par lampadaire. Le bouclier tarifaire sera abandonné fin 2023 et le tarif règlementé ne sera plus appliqué.
- L'étude de l'opportunité de faire du photovoltaïque va être lancée.

7. Divers

- Le nombre de bornes de collecte des biodéchets (destinées prioritairement aux foyers sans possibilité de compostage) dépend du nombre de logements collectifs par village : minimum 1 borne pour 50 logements
- Plan Local d'Urbanisme : La CCKA a entamé la modification n°2 du PLUI
- Voie cyclable Willgottheim-Schnersheim : la phase de consultation des entreprises est lancée
- Foulées Roses : l'édition 2023 se déroulera le 7 octobre à Quatzenheim

Informations des commissions :

Equipements sportifs et entretien du village :

- Terrain de foot : l'ASW est satisfait de l'entretien du terrain et a testé un robot.
- Agrès de free fitness attire les usagers. Les affichages défectueux ont été remplacés.
- Des travaux d'entretien ont été réalisés à l'école pendant les vacances d'été.
- Les cimetières de Willgottheim et Woellenheim ont été nettoyés.
- La rue de l'église de Woellenheim a été balayée et ses abords tondus en vue de l'inauguration des croix

Urbanisme :

Un emplacement était réservé à côté du chemin des écoliers. La commune a décidé de renoncer à ce droit et de ne pas acheter ce terrain.

Marché de Noël :

La commune est à la recherche d'un groupe pour un concert vers 18h30 / 19h.
La sélection des exposants se fera pour garantir une offre variée.

Donneurs de sang :

L'association du Kochersberg propose son traditionnel déjeuner dansant le dimanche 15 octobre à Dingsheim / Griesheim-sur-Souffel.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 23 octobre.